



For A Specialized Didactics Of Literary Discourse In French In Algerian Higher Education

Zaima ARRAS The Arabization of the term in human and social sciences Lab, Institute of Letters and Foreign Languages, Department of Arabic Literature and Letters, University Centre of Maghnia, Algeria.

Zaima.arras@cumaghnia.dz, arraszaima@gmail.com

Received: 06/09/2023 ; Accepted: 24/12/2023

Abstract :

The didactic operation of FLE at the Algerian university continues to develop and diversify in terms of teaching practices and taught content. In addition, knowing French as a foreign language was no longer enough to master it in various circumstances or in all types of speech; technical, linguistic...or literary. The need to place the language in a literary context remains a priority in order to facilitate privileged access to specialized discourse by its genre, its terms, its lexicon or specialized syntax. Whatever the strategy used to teach literary discourse, the language teacher should consider the subject within and according to its condition of production and its discursive dimension. In this context, our present research focuses on the study of the form and function of literary discourse taught in a university context.

Key words literary discourse; Higher Education; term; didactics; specialized French.

Introduction

Pour une didactique spécialisée du discours littéraire en français au supérieur algérien

Résumé :

L'opération didactique du FLE à l'université algérienne ne cesse de se développer et de se diversifier aux niveaux des pratiques enseignantes et des contenus enseignés. En outre, connaître le français comme langue étrangère ne suffisait plus pour la maîtriser dans diverses circonstances ou dans tous types de discours ; technique, linguistique...ou littéraire. La nécessité de placer la langue dans un contexte littéraire reste une priorité afin de faciliter l'accès privilégié au discours spécialisé par son genre, ses termes, son lexique ou syntaxe de spécialité. Quelle que soit la stratégie pratiquée pour faire enseigner le discours littéraire, le professeur de langue devrait envisager la matière au sein et au fonction de sa condition de production et sa dimension discursive. Dans ce contexte, notre présente recherche se focalise

sur l'étude de la composante et la fonction du discours littéraire enseigné en contexte universitaire.

Mots-clés : discours littéraire ; enseignement supérieur ; terme ; didactique ; français de spécialité.

Introduction

En Algérie, la langue française est considérée comme la langue étrangère la plus importante, en raison de ses racines historiques, ses riches traditions et ses liens culturels avec les différents segments de la vie; elle est enseignée au début au primaire, au moyen au secondaire jusqu'à l'enseignement universitaire.

L'enseignement du français au supérieur s'articule autour de plusieurs discours didactiques adressés aux apprenants dans diverses spécialités ou domaines d'apprentissage. Dans le cas des études littéraires l'apprenant doit acquérir des connaissances et des savoirs nécessaires dans sa discipline, il est obligé plus précisément d'apprendre une langue contextualisée.

La formation universitaire des apprenants en français spécialisé en Algérie s'appuie sur un programme planifié, elle vise de leurs apporter les outils linguistiques, langagières et méthodologiques fondamentales pour leur réussite en fin de cursus.

L'importance de la notion de discours en didactique des langues en général et du français spécialisé en particulier car elle est caractérisée par un ensemble de paramètres et un système de règles qu'il faut le respecter pour savoir son fonctionnement au futur.

La recherche que nous avons traitée s'inscrit dans le domaine de la didactique du FLE : l'étude du discours littéraire dirigé aux apprenants de la troisième licence, inscrits en spécialité de la littérature arabe en milieu universitaire. Elle se préoccupe à l'analyse de l'ensemble des critères qui caractérisent le discours enseigné pour la filière littéraire.

Notre article s'appuie sur un corpus constitué du cours « Genres littéraires » qui fait partie du module « Le français ; langue de spécialité » comme outil de base afin d'identifier les éléments de fondements du discours littéraires ; genres textuels, termes spécifiques, et lexique de spécialité. Il se base sur l'analyse du discours qui étudie les discours comme pratique humaine en milieu communicationnel et institutionnel.

1. La didactique du français au supérieur

La didactique du français appelée aussi didactique des langues et des cultures, un champ de recherche qui s'est développé principalement en France, elle s'intéresse à l'étude des phénomènes d'enseignement/apprentissage. C'est une discipline récente (CRÉDIF, BELC), elle est fertile dans les pistes de réflexions. La didactique du FLE emprunte ses outils d'analyse à des « sciences de fondement » (Combes, 2006), telles que la linguistique, la psycholinguistique, la sociolinguistique, etc.

Dans le cadre de la recherche, la didactique du FLE peut être déterminée comme un fait d'« observation, et d'interprétation des usages (ressources, pratiques, représentations) relatifs aux enseignements et apprentissages linguistico-culturels pouvant déboucher sur des propositions d'intervention » (Blanchet, Rispail, 2012).

D'après Gaston Mialar la notion de la didactique concerne « l'ensemble des disciplines qui étudient les conditions d'existence, de fonctionnement, et d'évolution des situations et des faits d'éducation ». La didactique reste au centre de plusieurs domaines d'étude et les didacticiens se focalisent toujours dans la recherche pour développer les modalités du processus enseignement/apprentissage.



Didactique, méthodologie et linguistique appliquée en FLE – Au son du fle – Michel Billières

Renald Legendre, montre que la didactique est une « discipline éducationnelle dont l'objet est la synthèse des éléments d'une situation pédagogique » (1988, p. 179). Cet acte réunit à la fois la planification pédagogique et d'encadrement de l'enseignant et ce qui en résulte, c'est-à-dire l'apprentissage relatif à l'apprenant.

Certes, elle est définie par Comenius (1628-1657) comme : « l'art d'enseigner ». L'action de l'enseignement fait partie des tâches de l'enseignant qui investit des modalités pour perfectionner des connaissances et contribue à l'aide de ses compétences et performances de faire passer l'information.

Le système éducatif algérien au supérieur reconnaît de l'importance de se baser sur la didactique du FLE aux filières des sciences humaines et sociales selon qu'elle donne l'opportunité d'opérer la diffusion des connaissances et des compétences, d'exploiter les outils didactiques dans le but de réaliser l'objectif primordial de l'apprentissage.

2. Le français de spécialité ou le FOS

Il convient de rappeler tout d'abord que la langue n'est pas spécialisée, c'est son utilisation dans certains contextes précis et avec des locuteurs précis qui en fait une communication spécialisée et un français par la suite spécialisé. C'est alors par le fait de lancer des discours spécialisés ; politiques, économiques qu'on peut extraire la langue spécialisée. ' On appelle langue de spécialité un sous-système linguistique tel qu'il rassemble les spécificités linguistiques d'un domaine particulier' (Dubois et al. 2001, p.40).

Selon Parpette (2004), la différence entre français spécialisé et français sur objectif spécifique (FOS) se réside dans l'objet de la démarche. Dans le cas où le programme de formation linguistique vise une spécialité, une situation de communication spécialisée, une discipline ou une profession sans prendre en considération le caractère du public adressé ou sa spécificité au niveau des besoins de sa formation, nous pouvons être dans le cadre de la didactique du français de spécialité. Par contre, si la formation linguistique se focalise sur un public d'apprenants spécifiques qui demandent des connaissances détaillées et précises, nous sommes en train de parler d'un français sur objectif spécifique.

Cette distinction est nécessaire, elle soutient l'enseignant pour construire des contenus d'enseignement. Dans ce sens, les typologies discursives semblent disciplinaires, car le discours politique est différent du discours juridique ou social. Cette différence crée certaines caractéristiques qui font distinguer chaque cours ou discours de l'autre par des formes linguistiques ou expressives.

Le français de spécialité en revanche revêt d'un caractère exhaustif : il ne cible pas un public d'apprenants donné mais tout un secteur donné, professionnel ou spécialisé...son objet n'est pas le public mais la langue ou plutôt l'ensemble des discours du domaine spécifique ciblé (Mangiante, 2004, p. 141).

3. Le discours littéraire

Il s'agit de l'un des types de discours enseigné aux institutions universitaires aux filières littéraires, il se caractérise par des particularités au niveau de son contenu et sa forme textuelle.

La notion de discours littéraire, a été introduit par le linguiste Dominique Maingueneau dans les années 1990, il le considère comme tout discours constituant, il possède des liens avec les autres types de discours, en adressant à un public d'apprenants spécifique, il est « pris dans une relation conflictuelle avec les autres [discours] et mobilise des communautés discursives spécifiques, qui gèrent l'inscription de ses énoncés dans une mémoire » (Maingueneau, 2009, p. 32).

3.1. Le discours

Selon la définition de Jean-Michel Adam, en effet, le discours est un « énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles, mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institutions, lieu, temps) » (Adam, 1990, p. 23). C'est également une « linguistique du langage en contexte, de l'usage de la langue » (Maingueneau, 91, p. 16).

"Discours" est un terme polysémique, il désigne l'ensemble des énoncés associés à des thèmes précis et une stratégie spécifique selon une situation de communication bien déterminée. La diversité des pratiques discursives réside dans la méthode d'approche ainsi que les traits distinctifs de chaque catégorie.

La pratique discursive est inculquée en rapport avec les circonstances, les personnes concernées et les visées de communication. Selon Défais (2003, p 56), on entend par discours : « une pratique communicative (ou une activité langagière) liée à certaines situations (une école, une église, un journal radiophonique...) et à certaines personnes (un professeur, un politicien, un médecin...) caractérisée par certains contenus culturels, idéologiques, généralement en rapport avec certaines activités (enseignement, justice...) ou groupes sociaux (classe populaire, jeunes...) »

3.2. Les genres du discours littéraire

Le discours littéraire est une classification d'œuvres caractérisée par un style, un ton et une thématique etc. On amalgame subséquemment ces œuvres dans des catégories appelées « **genres** » car elles présentent toutes les mêmes distinctifs. Il se nourrit de multiples genres littéraires : le genre narratif, le genre poétique, le genre théâtral, le genre argumentatif, le genre épistolaire. Chaque genre possède des traits distinctifs qui le caractérise de l'autre.

La notion de "genre de discours" relatif à la littérature, depuis Bakhtine notamment incarne l'ensemble des productions : la conversation amicale, l'article de journal, le cours professoral, le discours politique, la chanson populaire...

La poésie est un genre littéraire qui se base à la fois sur la forme et le langage et s'oppose à la prose. Le langage poétique se caractérise par une certaine beauté rythmique et une technique d'écriture spécifique.

Le texte poétique est constitué de vers et de strophes en formant une mélodie grâce aux rythmes et aux figures de styles telles que la comparaison et la métaphore qui tissent une perfection formelle en faisant appel au sens d'imagination.

Plusieurs poètes ont marqué l'histoire de la poésie comme Baudelaire, Verlaine et Rimbaud. Parmi les sous-genres du fait poétique : les calligrammes, les balades, les poésies lyriques, les triolets, etc.

La narration fait allusion à l'action de raconter une histoire réelle ou fictive rapportée par un narrateur. Ce genre écrit en prose, comprend une succession d'évènements qui se déroulent dans un cadre spatio-temporel bien déterminé, avec des personnages réels ou imaginaires.

Sa structure textuelle est tissée d'une part selon un schéma actantiel qui subdivise les rôles des acteurs dans le récit et organise les liens entre eux. D'autre part, cette forme littéraire est structurée par un schéma narratif à partir lequel le narrateur récite les faits successivement et de manière planifiée suivant une situation initiale, un développement des évènements, un dénouement, une résolution de la situation et enfin une situation finale.

Le genre narratif peut se présenter sous forme de romans (policiers, historiques, d'amour...), de contes, de fables, nouvelles, épopées, etc.

De nombreux auteurs ont laissé une trace tels que Maupassant, Hugo, De la Fontaine, Zola, Camus, Homère, etc.

Le théâtre est une forme d'art dans laquelle, l'histoire est destinée à être jouée par des acteurs. Il repose sur le principe de dialogue sous forme de répliques devant un public (spectateurs) présent. La mise en scène d'une pièce théâtrale soumet à un ensemble d'éléments afin de garantir la meilleure production (jeu, décor, costume, éclairage, son, etc).

Ce genre est représenté comme un spectacle, il connaît également quelques sous-catégorie. La tragédie est, l'un des textes théâtraux, joué sur scène, elle est marquée par une triste fin comme celle de « Roméo et Juliette » de Shakespeare. D'un autre côté, la comédie qui a pour intention de faire rire le public de façon explicite ou implicite, son histoire se termine par une leçon morale et parmi les grands maîtres de ce genre, on cite Molière.

L'argumentation, enseignée sous forme de discours ou d'essai, elle vise à travers des arguments de convaincre par des raisons logiques ou de persuader en touchant les sentiments

des lecteurs en plaidant une thèse. Ce genre permet de défendre ou de réfuter une opinion, un fait ou un énoncé.

L'essai, l'aphorisme, l'apologie, les pamphlets, les parodies, ce sont des sous-genres de l'argumentation. Les grands auteurs de cette catégorie : Montaigne, Perrault, de la Fontaine, Ducrot...

L'épistolaire est un genre littéraire qui correspond aux échanges écrits entre deux parties ; un destinataire et un destinataire. Cette catégorie discursive est très ancienne, elle peut être réelle ou fictive et relative à la correspondance par lettre. Cette dernière peut avoir plusieurs types : informative, affective, littéraire et utilitaire. Elle vise à partager un sentiment d'amour, de tristesse, de colère...pour faire agir le destinataire.

De nombreux sous-genres renvoient à l'épistolaire comme par exemple : la lettre fictive, la lettre authentique, le roman épistolaire... chez Rousseau, De Lacos, etc.

Il arrive que certains genres se croisent parfois en raison que les auteurs ne suivent pas à la lettre les caractéristiques de l'écriture de chaque genre littéraire.

3.3. Le vocabulaire de spécialité

Le vocabulaire représente l'ensemble des mots et termes correspondant à un milieu précis. L'apprenant peut l'apprendre sans prendre en considération le contexte institutionnel ou éducatif. Galisson souligne que :

« L'enseignement systématique du (ou des) vocabulaire(s) n'a pas sa place dans le cadre d'un projet éducatif en langues étrangères qui vise la compétence communicative et part de l'étude des matériaux sociaux. L'enseignant doit se contenter de fournir à l'apprenant les méthodes et les outils d'élucidation du sens, et de découverte de l'usage des mots. Il n'a pas à court-circuiter l'effort de l'apprenant à ce niveau : le vocabulaire est davantage un problème d'apprentissage, d'investissement personnel, que d'enseignement » (Galisson, 1983, p .36).

La langue de spécialité est composée d'un vocabulaire spécialisé relatif à un domaine particulier ou une activité particulière. Quemada précise que :

« Il convient plutôt de parler de "vocabulaires", s'agissant d'emplois particuliers du français et de ses variétés qui font appel, pour la prononciation, la morphologie et la syntaxe, au fonds de la langue commune, caractère à partir duquel notre Caractéristiques générales et spécificité des langues de spécialité analyse établit des rapports fonctionnels mais non hiérarchisés » (1978, p .1153).

Maillet de sa part considère que chaque discours spécialisé possède dans son contenu des termes spécialisés pour un usage spécifique, il dit que :

« Dans les textes techniques, nous observons une stratification lexicale allant des termes spécialisés propres à un domaine, aux mots de la langue générale, en passant par un espace intermédiaire qui permet l'expression technique. Cet espace renferme un vocabulaire commun à plusieurs domaines, une sorte de stock lexical situé entre la langue générale et la langue de spécialité. » (Maillet, 1998, p.260).

Le vocabulaire littéraire réunit dans son ensemble des termes, locution et expressions qui ont

un caractère littéraire au niveau du sens et renvoie à un champ d'expérience littéraire qui semble un peu restrictif par rapport à un vocabulaire général (usuel, commun) et vaste qui inclut les différents vocabulaires de spécialités (technique, politique, juridique, littéraire, etc.).

4. Corpus d'étude : Analyse et résultats

Dans ce contexte, notre corpus est constitué de l'ensemble des données du cours « genres littéraires » destiné aux apprenants de la troisième année licence arabe, option : études littéraires.

Cette partie pratique vise à relever et identifier les termes relatifs aux cinq genres littéraires: le théâtre, la poésie, la narration, l'argumentation et l'épistolaire.

Les tableaux récapitulatifs ci-dessous montrent un exemple de bilan général sur le vocabulaire littéraire utilisé couramment pendant l'enseignement du cours "genres littéraires" par l'enseignant du module "Français ; langue de spécialité".

| Le genre narratif | |
|-------------------|--|
| Terme | Signification |
| Narrateur | C'est celui qui narre (raconte) l'histoire. Il peut être interne (qui participe aux événements) comme il peut être externe ou omniscient (absent dans les événements de l'histoire). |
| Histoire (Récit) | C'est le fait de relater des événements sur un thème précis, un récit des faits. |
| Roman | Un genre littéraire, d'une certaine longueur, caractérisé par la narration des événements réels ou imaginaires. |
| Conte | Un genre littéraire, bref, il relate des actions fictives comme le merveilleux et le surnaturel. |
| Mythe | Il s'agit d'un récit légendaire, fabuleux, qui met en scène des êtres surnaturels symbolisant la puissance et les forces pour réaliser des actions imaginaires. |
| Événements | Un ensemble de faits déroulés dans une histoire dans un cadre spatio-temporel. |
| Péripéties | Un fait arrive soudainement qui marque un changement imprévu. |

| Le genre argumentatif | |
|-----------------------|---|
| Terme | Signification |
| Thèse | C'est l'idée défendue par l'auteur qui prend une position positive ou négative dans le texte. |
| Anti-thèse | Idée opposée à ce qui précède. |
| Argument | Il s'agit des raisons et des preuves pour consolider une thèse, un |

| | |
|------------------------|--|
| | cause ou une opinion. |
| Défendre | Plaider, lutter pour protéger ou convaincre le lecteur d'un fait, une notion, un principe... |
| Rétorquer | Réfuter, être contre, s'opposer.... |
| Connecteurs | Un ensemble de mots pour structurer organiser la forme d'un texte, il en existe plusieurs (d'introduction, de numérotation, de conclusion...) |
| Constructions verbales | Certaines expressions servent à exprimer un avis. |
| Convaincre | C'est le fait de diriger quelqu'un à connaître qlq.ch en s'appuyant sur des preuves |
| Modalisation | Un signe de subjectivité, qui indique la certitude ou l'incertitude. |

| Le genre poétique | |
|-------------------|--|
| Terme | Signification |
| Vers | Il est composé de pieds ou (syllabes). C'est une phrase rythmique ou ligne située dans une strophe de la poésie. Elle commence toujours par une majuscule |
| Strophe | Elle rassemble un ensemble de vers séparés par un blanc. |
| Rime | C'est la répétition du même son à la fin de chaque vers. Il en existe deux types ; féminine et masculine. |
| Rythme | Il donne à la récitation du poème une sonorité et une mélodie. |
| Formes poétiques | Il y en a plusieurs : le sonnet, le haïku, l'ode, le rondeau... Chacun deux a ses particularités. |

| Le genre théâtral | |
|-------------------|--|
| Terme | Signification |
| Scène | C'est une partie du théâtre où se passe l'action |
| Acte | Il désigne une partie de la pièce théâtrale |
| Pièce de théâtre | Il s'agit d'un texte écrit par un dramaturge, sur un sujet précis, joué par des acteurs, appelé aussi spectacle. |
| Coulisse | C'est un espace loin du public. |
| Drame | C'est un genre théâtral spécialisé dans l'action tragique tels que les conflits sociaux ou psychologiques. |
| Comédie | Il s'agit d'un genre théâtral destiné à créer le rire chez le public. |
| Réplique | Il s'agit d'un texte ou passage prononcé dans un dialogue par |

| | |
|------------------------|--|
| | un personnage. |
| Dialogue/ Monologue | Echange de parole entre deux acteurs ou plus. Discours d'un personnage sans intervention des autres |
| Rideau | C'est une pièce d'étoffe qui sépare la scène de la salle des spectateurs. |
| Spectateur | Un public intéressé par le spectacle, il regarde et évalue le déroulement de la pièce théâtrale. |

| Le genre épistolaire | |
|----------------------|--|
| Terme | Signification |
| Lettre | C'est un acte de communication, qui comprend une forme et plusieurs types. Il s'agit d'un message écrit par un émetteur en adressant un récepteur sur un thème précis. Parmi ses types : lettre authentique, lettre fictive, lettre privée, lettre officielle... |
| Correspondance | C'est un accord, un rapport dans un cadre communicatif. Il s'agit d'un échange de messages et de lettres entre deux parties. |
| Destinateur | Appelé aussi émetteur, c'est celui qui écrit la lettre. |
| Destinataire | Appelé aussi récepteur, c'est celui qui reçoit la lettre. |
| Schéma de la lettre | La rédaction de la lettre doit respecter les normes de présentation : lieu et date d'écriture, objet, formule d'appel, formule d'introduction, corps de la lettre, formule finale et signature. |

Cette analyse montre que le vocabulaire littéraire est une source de mots et de termes de spécialité, il sert d'accroître la capacité linguistique et langagière des apprenants.

Cette banque de donnée représente une boîte à outil qui facilite le travail rédactionnel de l'apprenant de manière correcte et cohérente, elle lui fournit un stock de mots utiles dans son milieu professionnel au futur.

Il faut ajouter que la didactique spécialisée ne concerne pas seulement le vocabulaire de spécialité, elle inculque également de nombreux procédés pour rendre le discours vivant comme ; la ponctuation, les figures de styles, les types de phrases, les structures syntaxiques etc.

Conclusion

Dans le contexte algérien, le français est principalement une langue étrangère, il fait partie des modules de l'unité transversale enseigné aux apprenants de la langue arabe à l'université. En

effet, il cible à travers une langue qui prend un caractère littéraire spécialisé de faire acquérir un stock linguistique et langagier spécifique en la matière.

Dans cet article nous avons essayé d'identifier l'usage et les caractéristiques du français de spécialité pour enseigner le discours littéraire. Dans ce sens, nous avons focalisé sur la composante du vocabulaire qui se caractérise par une diversité lexicale et sémantique et un champ lexical varié désignant le discours littéraire.

En guise de conclusion, nous soulignons que la recherche sur le discours littéraire est très vaste en vue de sa richesse sur le plan sémantique et formel. Ainsi, les genres littéraires, avec ses ressemblances et ses différences, représente un cas de réflexion qui infirme l'écart de la diversité du vocabulaire littéraire.

Références bibliographiques

Adam, J.M, (1990), *Éléments de linguistique textuelle*, Liège, Mardaga, p. 23.

BLANCHET P, RISPAIL M, (2012), « La Contextualisation, Enjeux épistémologiques et méthodologiques pour la recherche en didactique des langues et des cultures », Séminaire : Recherches en Didactique des Langues et des Cultures, Lima (Pérou), mai 2012.

Defays .JM, (2003), *Le français langue étrangère et seconde, enseignement et apprentissage*. Belgique. Mardaga. p.56.

Galisson, R. (1983), *Des mots pour communiquer – Éléments de lexicométhodologie*. Paris : CLÉ International.

LEGENDRE, R., (1988), *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Larousse, Paris et Montréal, p. 680 .

MAILLET, N, (1998): *Caractérisation lexicale de la langue technique québécoise*, Université de Sherbrooke, Projet de thèse, 375 p.

Maingueneau, C, (1991), *L'Analyse du Discours*, Paris, Hachette, p. 16.

Maingueneau ,D, (2009), *Les termes clés de l'analyse du discours*. Nouvelle édition revue et augmentée, Paris, Seuil, « Points Essais ».

Mangiante, J-M, (2004), *Français de spécialité ou français sur objectif spécifique : deux démarches didactiques distincts*, Université d'Artois.

QUEMADA, B, (1955), *Introduction à l'étude du Vocabulaire médical (1600- 1710)*, Paris, Les Belles-Lettres, in-8°, p.200.